

COMMUNIQUE

Compte-rendu de la réunion de gouvernement du 29 juillet 2004

Continuité territoriale : le gouvernement donne un contenu concret à la citoyenneté calédonienne

Le gouvernement, réuni ce jeudi 29 juillet 2004, a adopté un projet de délibération du congrès proposant les conditions d'attribution d'une aide octroyée à la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la continuité territoriale.

Rappelons que dans le cadre de la loi d'orientation pour l'Outre-Mer, l'Etat a mis en place une dotation de continuité territoriale destinée à renforcer les liens entre la métropole et les collectivités d'outre-mer. Pour l'année 2004, la part revenant à la Nouvelle-Calédonie s'élève à 365 millions de FCFP.

Afin de donner un contenu concret à la citoyenneté calédonienne, le gouvernement propose de réserver cette aide aux personnes résidant en Nouvelle-Calédonie depuis au moins dix ans et qui sont inscrites sur la liste électorale spéciale, c'est-à-dire aux citoyens calédoniens. De plus, afin de mieux répondre au besoin des bénéficiaires, le gouvernement propose que l'aide s'applique également aux lignes comportant au plus deux escales intermédiaires.

Le montant de l'aide octroyée, estimé initialement à 30 000 FCFP, ne devrait pas changer. Un guichet à l'attention du public devrait être mis en place dans les semaines à venir.

Augmentation de l'abattement tarifaire d'électricité consenti aux entreprises industrielles de transformation locale ou de production

Afin de soutenir les entreprises industrielles de transformation locale ou de production, le gouvernement propose de porter à 15% au lieu de 5,5% l'abattement consenti sur le prix de l'électricité.

Institué en 1996, cet abattement est réservé aux entreprises industrielles dont l'activité contribue fortement à la création de valeur ajoutée et d'emplois. Ce soutien devrait permettre aux entreprises bénéficiaires de créer des emplois, d'augmenter leurs investissements, d'améliorer leur compétitivité ou encore de faire face aux variations de coûts de leurs intrants.